



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 janvier 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 janvier 2003

**Désignation de délégués du conseil municipal dans les organismes
extérieurs**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, M. Bernard JOURDAIN, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard BELLEC donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés :

Monsieur Guibert ayant quitté la séance sans avoir désigné de mandataire est excusé à partir de cette délibération, ainsi que Madame Chollet qui lui avait donné pouvoir

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2003

DELIBERATION D20030005

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Conformément aux dispositions législatives (article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Municipal procède à la désignation de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- désigner les délégués de la Ville de Niort qui siégeront au sein des organismes extérieurs figurant dans les tableaux ci-annexés.

En ce qui concerne les SEM, je vous demande d'autoriser le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux délégués désignés comme membres des assemblées délibérantes à accepter, es-qualité de représentants de la Ville de Niort, tous mandats éventuels qui pourraient leur être confiés dans les SEM, y compris ceux du Président Directeur Général, par les organes d'administration des SEM (Conseil d'Administration ou Conseil de surveillance des SEM).

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)